

BREVET SARTHOIS DE LA RANDONNÉE RÈGLEMENT

Article 1 : RANDONNÉE

Ce sont des randonnées ouvertes à tous les inscrits et à allure libre. Le nombre et les temps d'arrêt sont à votre gré mais ATTENTION : Tous les participants devront être arrivés au plus tard à 19 heures. Au delà, les participants seront hors organisation

Pour les distances supérieures à 10 km, petits ravitaillements tous les 10 km environ.. Malgré tout, chaque participant doit prévoir son petit ravitaillement personnel. Casse-croûte offert à l'arrivée.

Munissez-vous de votre gobelet ! Dans un souci de protection de l'environnement, aucun gobelet jetable ne sera distribué. Possibilité d'acheter un gobelet FFR pour 1 € sur place.

À l'arrivée dans le gymnase, animations, buvette et vente de crêpes.

Article 2 : PARTICIPATION

Les mineurs sont placés sous la “responsabilité parentale”. Ils doivent être accompagnés d'un adulte. Chaque participant doit se suffire à lui-même. Pour cela, il doit se préparer moralement et physiquement et prévoir son ravitaillement personnel.

L'inscription vaut déclaration de bonne santé. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité contre tout incident pouvant survenir aux participants du fait de la surestimation de leurs capacités physiques.

Article 3 : PRESTATIONS

- Parcours fléchés spécialement pour cette journée
- Points d'eau et petits ravitaillements sur les parcours supérieurs à 10 km
- À l'arrivée : casse-croûte à chaque participant
- Ouverture exceptionnelle de propriétés privées
- Marche Nordique : Parcours spécifique de 13 km. Echauffements prévus pour les marcheurs nordiques à 9 h 30 et 14 h (chacun doit apporter ses bâtons de marche)

Article 4 : ENGAGEMENTS - DROITS D'INSCRIPTION

L'inscription comprend le carton de pointage remis au départ, l'assurance et l'assistance et le reversement de 1 € par participant à l'association “Vaincre le mucoviscidose”.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon ou désistement, ni en cas d'annulation de l'épreuve pour intempéries ou autre cause indépendante de la volonté du Comité.

Article 5 : HEURE LIMITE D'ORGANISATION

Les participants devront être arrivés au plus tard à 19 heures (responsabilité organisation)

Article 6 : CONTRÔLE

En cas d'abandon ou de difficultés, prévenir par téléphone aux numéros communiqués au départ ou aux bénévoles aux points de ravitaillement.

Le carton de route devra être pointé à chaque point de ravitaillement ainsi qu'à l'arrivée.

Article 7 : RECOMMANDATIONS

Il est impératif, pour les départs et arrivées de nuit, d'avoir une lampe et un gilet fluorescent.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Article 8 : DROIT À L'IMAGE

Par leur inscription, tous les participants abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ils autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser photos ou images audio-visuelles sur lesquels ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicité.